

Lausanne, le **08 AOUT 2023**

## EXONERATION POUR BUTS D'UTILITE PUBLIQUE

# ATTESTATION

délivrée à l'Association Assembl'âge, avec siège à Gollion, qui, selon ses statuts, poursuit les buts suivants :

« L'Association soutient et défend le droit de chacun à vivre chez soi, en dépit de l'âge ou d'un handicap. Elle porte un regard global et social sur la personne et ses besoins. Elle soutient l'engagement de personnel privé à domicile, dans le respect du cadre légal et des assurances sociales, en complémentarité ou en alternative aux services existants. Ainsi, elle défend également des conditions de travail dignes pour le personnel employé à domicile. Elle est active sur le canton de Vaud.

Pour atteindre ce but, l'association développe notamment :

- Une information au public
- Un conseil individualisé en matière d'assistance à domicile
- Un soutien à l'engagement régularisé de personnel privé. »

L'Administration cantonale des impôts a reconnu que l'association ci-dessus poursuit une activité qui peut être considérée comme d'utilité publique au sens des articles 56, lettre g, de la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct du 14 décembre 1990 et 90, alinéa 1, lettre g, de la Loi cantonale sur les impôts directs cantonaux du 4 juillet 2000. **Cette attestation est valable jusqu'au 31 décembre 2026.**

### Administration cantonale des impôts

Division de la taxation

Centre de compétences Personnes physiques

  
Patrick Grandjean  
Juriste-fiscaliste

  
Nora Giardino  
Juriste-fiscaliste